

Bulletin de la Société
scientifique artistique de
Clamecy

■ Bulletin de la Société scientifique artistique de Clamecy. 1936.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

tion pour les œuvres dramatiques de Casimir Delavigne, dont il nous déclamaient les plus beaux passages.

Je suis heureux cependant de reconnaître que M. Daveluy fut pour moi un excellent professeur, et que sans lui, nous n'aurions pas connu les beautés des grands tragiques, tels que Eschyle, Sophocle et Euripide ; c'est à M. Daveluy que je dois d'avoir eu toute ma vie un certain goût pour la littérature et la lecture de nos grands auteurs classiques.

Mais je m'arrête ici, après avoir dit que je terminai mes études, en 1834, année où je subis mon examen de baccalauréat avec succès à Paris, où l'on m'envoya seul quoique ne connaissant âme qui vive.

La liberté dont jouissait alors la jeunesse l'habitua à une certaine initiative, à se tirer d'affaires et à connaître les difficultés de la vie, qu'elle surmontait plus facilement que ne le peut aujourd'hui la jeunesse entourée de trop de sollicitude.

Le Coup d'Etat de 1851 à Clamecy

Je ne peux garder le silence sur les suites déplorables du coup d'Etat du 2 décembre 1851 dont Clamecy, plus que toute autre ville de la France, fut victime. J'en fus témoin et je vais en faire le récit avec la plus grande impartialité.

Dans la nuit du 4 décembre à Clamecy, on apprit que Louis-Napoléon, alors Président de la République, avait violé ses serments et s'était emparé des pouvoirs publics en incarcérant les membres de la Chambre des Députés, au mépris des lois constitutionnelles, qu'il avait juré de maintenir.

On sut rapidement qu'à Paris le coup d'Etat avait amené quelque résistance, de la part des vrais républicains. Ceux de Clamecy crurent devoir faire cause commune avec eux ; ils étaient ici assez nombreux, pour être persuadés qu'il serait possible, avec le concours de ceux qui dans d'autres villes agiraient en même temps qu'eux, de sauver les institutions républicaines.

Dans une assemblée générale de tous les opposants au coup d'Etat, tenue aux portes de la Ville, au lieu dit *La Fraternité*, on décida que le lendemain de cette réunion, on se porterait en foule sur Clamecy,

pour s'emparer de la maison commune et prendre telles mesures que les circonstances exigeraient.

L'administration municipale et la sous-préfecture eurent connaissance des intentions des républicains ; on savait, au surplus depuis longtemps, qu'ils étaient nombreux et décidés à agir ; aussi, dès le matin du 5 décembre, on fit appel aux citoyens sur lesquels on pouvait compter pour repousser une attaque à main armée. Mon beau-père et moi, nous fûmes priés de venir le soir à la mairie, pour maintenir l'ordre. Ni mon beau-père ni moi, nous ne savions la raison de cette convocation, et nous pensions qu'il s'agissait seulement de prendre une résolution, au sujet des événements de Paris.

Nous fûmes bien étonnés en arrivant de voir que tous ceux qui étaient déjà réunis étaient armés ; l'on nous dit alors que l'on craignait une attaque à main armée, de la part des républicains, et on nous engagea à aller prendre nos fusils de chasse, car on avait eu soin de nous enlever nos fusils de garde nationale, quelques mois avant.

A notre retour, on nous annonça que Nevers, averti des intentions des insurgés, nous envoyait des secours, et que le maire, M. Legeay, était parti pour en presser l'arrivée, mais qu'il fallait, en attendant, tenir tête à l'orage. On peut s'imaginer l'agitation qui régnait parmi nous. Chacun chargeait son fusil, et discutait les moyens de défense, lorsque nous vîmes entrer dans la salle où nous étions rassemblés, le sous-préfet, en grand costume, l'épée au côté, venant nous donner avis que les insurgés approchaient, et nous invitant à faire notre devoir pour empêcher tout désordre. — « Quant à moi, Messieurs, dit-il, avec énergie, je suis prêt à faire le mien, et je marcherai à votre tête ». C'était un tout jeune homme, et son exaltation paraissait déjà se communiquer au plus grand nombre d'entre nous, lorsque tout à coup, il disparut.

Nous n'avions que peu de temps devant nous, pour prendre quelques dispositions. Sur l'avis de certains d'entre nous, on résolut de se ranger dans la cour de la mairie, dont l'entrée donnait sur la grande place de l'église, par une porte assez étroite, en face de la tour. Un sous-officier en retraite, mais jeune encore, prit le commandement de notre petite troupe dont le nombre ne dépassait pas 60 hommes, divisés en trois pelotons, l'un en face de la porte, et les deux autres sur chaque côté de la cour. Notre commandant improvisé nous recommanda de ne faire usage de nos armes que s'il en donnait l'ordre, et nous

paraissions tous bien disposés à vendre chèrement notre vie, pour la défense de l'ordre. Notre courage ne fut pas longtemps mis à l'épreuve, car à peine étions-nous installés, qu'un grand bruit se faisait entendre : un tambour, battant la *générale*, précédait une foule tumultueuse, poussant de grands cris, qui se massait sur la place. C'est alors que nous entendîmes quelques coups de fusil, dont furent atteints deux gendarmes qui, avec deux autres, venaient en reconnaissance à la mairie. Après cette décharge, l'un des deux gendarmes blessés vint s'affaisser, à l'entrée de la cour, à nos pieds. La vue de ce malheureux, le bruit de la foule des insurgés, brisant à coups de hache la porte de la prison voisine de la mairie, ainsi que la porte de l'église, eurent bientôt jeté l'épouvante dans notre petite troupe qui, en peu d'instants, disparut, les uns fuyant par les toits, les autres escaladant au moyen d'échelles les murs des cours des maisons voisines. Seuls, mon beau-père et moi, et les docteurs Marquet et Séguin, en quittant nos postes, nous étions rentrés dans la pièce du rez-de-chaussée, servant de cabinet au maire ; mais auparavant, les docteurs Marquet et Séguin s'étaient assurés que le gendarme étendu dans la cour était mort et n'avait plus besoin d'aucun secours.

Tout ceci s'était passé en peu d'instants ; nous voyant seuls, nous nous demandions ce que nous devions faire, pendant que le tocsin sonnait avec fureur. La pièce où nous nous étions réfugiés ne nous semblait pas à l'abri des balles, que pouvaient nous envoyer les insurgés, du haut des galeries de la tour, qui faisaient face aux fenêtres de la mairie. Rien ne nous y retenant, n'ayant aucune fonction municipale, nous nous décidâmes à rentrer, chacun dans nos domiciles, après nous être assuré que la place de l'Eglise était libre, les insurgés l'ayant évacuée après leur entreprise sur la prison et l'église.

Rentrés sans difficultés dans notre maison, M. Anginot et moi, ma femme toute en pleurs se jeta dans nos bras, et nous raconta, qu'effrayée, à huit heures, du bruit et des cris des insurgés qui passaient en foule sous sa fenêtre, et entendant des coups de fusils, folle de terreur, en pensant au danger qui nous environnait, elle était sortie accompagnée de sa bonne, et s'en était allée chez l'un de nos parents, M. Mulon, avocat, qu'elle trouva retiré dans une chambre éloignée des bruits de la rue. Ma femme lui dit à la hâte ce qui se passait et que nous étions à la mairie exposés probablement, son père et moi, à

de grands dangers. Elle fait appel aux sentiments affectueux de son cousin, pour qu'il vienne à notre aide et nous sauve, si cela lui est possible. M. Mulon n'hésite pas un instant, il quitte sa robe de chambre, s'habille et rassure ma femme, qu'il prend à son bras pour la ramener à la maison. A moitié chemin, arrivés dans la rue Bourgeoise, un groupe d'hommes les entoure, et l'un d'eux frappe Mulon avec tant de violence que ma femme se trouve séparée de lui : « *Misérable, s'écrie-t-il, c'est lâche de frapper un homme par derrière !* » Hélas ! Le coup dont il avait été atteint était mortel ; c'était avec un instrument de charpentier, une bisaïgue qu'il avait été frappé au poumon ; il eut encore le courage de faire quelques pas, jusqu'à la porte de notre maison, puis, en quittant ma femme, il alla tomber mort, au milieu des misérables qui l'avaient suivi et reconnu.

Cette mort, dont nous fûmes la cause involontaire, dès que le lendemain matin nous l'apprîmes, nous plongea dans une grande douleur, et je ne peux y penser, sans voir renouveler nos chagrins d'avoir perdu un excellent parent et ami ; homme de cœur et de mérite qui depuis peu de temps était venu s'installer comme avocat à Clamecy, pays de sa femme. Il laissait un fils âgé seulement de huit ans.

M. Mulon était un républicain sincère qui, à la nouvelle du coup d'Etat, avait de suite vu qu'il était inutile d'essayer d'y résister ; il avait conseillé aux gens de son opinion l'abstention de toute violence, et c'est pourquoi, il s'était retiré d'eux, lorsqu'il sut qu'ils voulaient agir.

M. Mulon ne fut pas la seule victime de cette insurrection ; M. Munier, directeur de l'école communale, qui était avec nous à la mairie et l'avait quittée dès la fusillade, fut tué à sa sortie d'un coup de pistolet, à l'entrée de la ruelle St-Jean. Le gendarme qui avait été grièvement blessé en même temps que son camarade tué à ses côtés, fut recueilli dans une maison du Grand Marché où des soins lui furent donnés.

Ainsi ce soulèvement, peu réfléchi, coûtait la vie dès son début à trois citoyens inoffensifs, qu'une fatalité déplorable avait mis en présence de gens exaltés par l'odieux attentat de Napoléon.

La nuit qui suivit nous parut bien longue ; le tocsin ne cessa de tinter, appelant aux armes les populations des environs.

Guerbet fils, l'un des chefs républicains, incarcéré et mis en liberté par les insurgés qui avaient

brisé les portes de la prison, la veille au soir, organisa la résistance ; et le matin du 6 décembre, je pus voir, de l'une de mes fenêtres, donnant du côté du canal, une troupe considérable de gens étrangers à la ville venant prêter main forte à l'insurrection. Ces hommes, marchant en bon ordre, revêtus de peaux de bêtes, armés de fusils, de piques ou de fourches ou de bâtons, paraissaient être des bûcherons et des flotteurs des campagnes voisines. Tout ce monde se dirigea sur la mairie, où plusieurs chefs républicains étaient occupés à prendre connaissance des dépêches que le courrier venait d'apporter de Paris et dont on l'avait dépouillé en l'arrêtant à l'entrée de la ville.

Bien que les nouvelles de Paris ne fussent pas favorables pour les idées de résistance, les insurgés persistèrent, après en avoir délibéré, à continuer la lutte. On proclama à son de caisse dans toute la ville, que tout citoyen possédant une arme quelconque, devait immédiatement la porter à la mairie, sous peine d'être fusillé. Mon beau-père et moi, nous en avons ; nous nous empressâmes de les cacher. Dans la journée, on fit des perquisitions dans beaucoup de maisons. La nôtre ne fut pas épargnée, et un groupe de jeunes gens vint frapper à ma grande porte en criant : « Ouvrez ! » ; et, s'adressant à ma cuisinière, qui d'une fenêtre donnant sur la rue, ils lui demandèrent des armes ; sur sa réponse qu'elle n'avait qu'un manche à balai, ils se retirèrent, furieux, en allant chercher main-forte au poste voisin. Ils en ramenèrent un grand nombre d'individus qui heurtèrent à ma porte avec violence et même tirèrent un coup de fusil, en forme d'avertissement ; comprenant que toute résistance était inutile, j'allai moi-même leur ouvrir ; ils envahirent son appartement, et commencèrent à fouiller dans les armoires et les placards ; pour les faire déguerpir de la chambre de ma femme. Je leur dis : « Venez chez moi et je vous ferai voir les armes que je possède ». Ils me suivirent tous jusqu'à mon cabinet, et là, prenant un sabre de cavalerie qui s'y trouvait, je le tirai du fourreau, en m'écriant : « Voilà les armes que je possède ; c'est le sabre que portait mon père, (1) pour la défense

(1) Mon grand-père, en racontant cette histoire, disait en riant qu'il ne prévoyait pas, en disant ces mots, le couplet fameux de la future *Grande-Duchesse de Gêrolstein* !

de la patrie ; ces armes ne se donnent pas ; et les fils les conservent précieusement comme un titre d'honneur ! » Frappés de mes paroles, l'un d'entre eux qui me connaissait leur dit : « Retirons-nous et allons, de suite, au siège de la gendarmerie ! » Ils s'en allèrent et, peu de temps après, j'appris le drame terrible qui venait d'avoir lieu à la caserne.

Cette caserne était à cette époque installée dans le haut de la ville, en face la Promenade, dans une grande maison, à laquelle on avait accès par un large perron de sept ou huit marches. La veille au soir, un assez grand nombre de bourgeois, de fonctionnaires, et de magistrats s'y étaient réunis soi-disant pour prêter main forte aux gendarmes, ou plutôt pour se mettre sous leur protection. En apprenant l'échauffourée de la mairie, la fusillade dont les gendarmes envoyés par eux avaient été victimes, une véritable panique se produisit parmi eux, et, ne se sentant plus en sûreté, ils s'enfuirent et se cachèrent dans les maisons voisines, dans les caves, les greniers et même sur les toits. Le glorieux sous-préfet lui-même, qui s'était vanté de marcher à notre tête, s'était caché dans une cave. Le samedi matin, il ne restait plus à la caserne que sept gendarmes de la brigade de Clamecy et de Tannay. Lorsque, dans l'après-midi de ce jour, les gendarmes s'aperçurent que les insurgés s'assemblaient en foule devant leur caserne, ils reconnurent bien vite l'impossibilité de résister à un si grand nombre d'assaillants, poussant des cris de menaces. Ils résolurent de se rendre et chargèrent l'un d'eux de faire connaître leur intention de sortir avec armes et bagages ; mais à peine leur envoyé avança-t-il sur le perron qu'il reçut un coup de fusil en pleine poitrine, le renversant sur les premières marches de l'escalier. Alors se passèrent des actes de sauvagerie qu'il nous est pénible de raconter ; des furieux se précipitèrent sur le malheureux gendarme, respirant encore, le frappèrent et l'achevèrent à coups de crocs et de piques ; puis, les insurgés pénétrèrent en foule dans la gendarmerie, qu'ils trouvèrent heureusement vide, ceux des gendarmes qui y étaient ayant pu s'échapper par derrière, en traversant à la nage, le biez du moulin qui longeait leur jardin.

La nouvelle de ce meurtre fut bientôt connue dans toute la ville, qu'elle remplit de terreur. Car il en faisait craindre d'autres encore ; mais en même temps, on apprit que des troupes parties de Nevers venaient au secours de Clamecy. Loin de s'en effrayer, les insurgés songèrent aux moyens de s'op-

poser à l'arrivée des soldats. On construisit des barricades. aux deux entrées principales de la ville, du côté du faubourg de Bethléem, dans le haut du marché ; et, toute la nuit du samedi au dimanche, des patrouilles circulèrent dans les rues, où des sentinelles placées à l'angle de chacune, criaient de temps en temps : « Sentinelles, prenez garde à vous ! » La journée du dimanche fut employée à continuer les mêmes mesures de défense, et on força de paisibles bourgeois à monter la garde dans certains postes avancés. Il fut même question d'en placer un certain nombre devant les insurgés, lorsqu'ils marcheraient contre les soldats.

Toutefois, on s'aperçut bientôt que la confiance qu'ils avaient dans leur force, commençait à abandonner les insurgés ; et dans la soirée du dimanche, en apprenant que le Préfet venait d'arriver avec de nombreuses forces militaires, cavalerie, infanterie et artillerie, qu'il avait fait camper au milieu de la Promenade des Acacias, les chefs de l'insurrection perdirent leur assurance ; les postes placés en divers endroits se dégarnirent rapidement, les feux s'éteignirent, faute de citoyens pour les entretenir ; enfin, le matin du lundi, il n'y avait plus trace d'insurgés nulle part, et les citoyens paisibles sortaient de leur maison et circulaient dans les rues, s'entretenant des événements des jours précédents et du sort que la ville allait subir : car on disait que, pour en punir les habitants, on allait bombarder leurs demeures, s'ils ne se rendaient pas à discrétion. Cependant, le Préfet était déjà averti qu'il n'y aurait pas la moindre résistance à son entrée au milieu des troupes ; dans la journée, on lui avait fait connaître que tous les insurgés s'étaient enfuis dans les bois ; un avocat de Clamecy, Adolphe Moreau, qu'on avait signalé à l'autorité comme étant partisan des insurgés, avait eu le courage de se présenter devant le Préfet, pour intercéder et lui demander d'être indulgent. Loin de vouloir l'écouter, le Préfet le fit appréhender au corps et emprisonner.

Ce ne fut que le soir, après de nombreux pourparlers, que vers 4 heures, le Préfet et le général Pelion avec toutes les troupes qu'ils avaient amenées, firent leur entrée dans Clamecy, ayant au milieu d'eux l'avocat Moreau, les mains liées derrière le dos comme un criminel.

La consternation était peinte sur les visages des habitants, car on racontait que beaucoup d'insurgés fuyant dans les champs avaient été tués par des sol-

dats, et que, dès le lendemain, on en fusillera plusieurs sans autre forme de procès. Du reste, il fallait s'attendre à bien des lâchetés et des dénonciations de gens qui, pour se bien faire voir, n'hésiteraient pas à nommer ceux qui s'étaient compromis. Bientôt, de nombreuses arrestations eurent lieu : des soldats firent des battues dans les bois, et chaque soir, ils ramenaient des malheureux qui s'y étaient réfugiés, mais qui, exténués par le froid et la faim, ne faisaient aucune résistance. L'un d'eux, qui avait fait partie de la bande qui avait perquisitionné chez moi, vint frapper à ma porte à dix heures du soir ; il se jeta à mes genoux et me dit qu'il ne pouvait vivre caché dans le bois, et venait se constituer prisonnier. Il mourait de faim ; je lui fis donner à manger, et, après avoir conféré avec le commandant de gendarmerie qui demeurait chez moi, nous engageâmes ce pauvre homme à se rendre au poste militaire, en pensant que sa soumission volontaire lui serait comptée, lors de sa condamnation. Il était père de cinq enfants ; et malgré tout, il fut envoyé en Algérie, où il mourut.

Plus de quatre cents personnes furent arrêtées et enfermées dans les salles de l'école communale ; les plus coupables furent jugés par le conseil de guerre assemblé à Clamecy et qui tint séance jusqu'à la fin de février 1852 ; plusieurs furent condamnés à mort ; deux ont été exécutés à Clamecy. Une commission mixte, réunie à Nevers, statua sur le sort des autres inculpés. La déportation, les travaux forcés, la détention dans une enceinte fortifiée, le bannissement, telles furent les peines qui les frappèrent, sans qu'ils eussent été appelés à se défendre, au mépris des lois.

Cette insurrection, dont les conséquences furent si terribles pour notre pays, évidemment n'aurait pas eu lieu, si l'administration civile avait fait quelque démonstration militaire, en temps utile, quelques jours avant le 2 décembre ; on savait que les républicains pressentaient les desseins de Napoléon, qu'ils se réunissaient et que, dans leurs réunions, on faisait de violents discours. Mais Louis-Napoléon voulait qu'on crût à un péril social, pour se faire considérer comme un sauveur, un défenseur de l'ordre. La plupart de ceux qui prirent part à l'insurrection n'étaient que de pauvres ouvriers, que leur caractère et leurs travaux rendaient indifférents aux affaires publiques ; on les entraîna, sans qu'ils comprissent de quoi il s'agissait. Aussi, vis-à-vis de gens aussi inconscients,

la clémence eût mieux valu et leur punition en masse, sauf pour ceux qui avaient commis des crimes de droit commun, n'avait aucune raison.

Ce qui démontre la vérité de ce que nous venons de dire, au sujet de la politique de Napoléon, c'est que les événements de Clamecy furent racontés dans les journaux du gouvernement avec une exagération inouïe. On y put lire que les élèves d'un pensionnat de jeunes filles avaient été violées, ainsi que la femme du président du tribunal, qui était veuf, ainsi que la femme du sous-préfet, qui était célibataire ; que les archives des notaires avaient été brûlées, etc. Tout cela était faux ! Nous voulûmes faire rectifier ces mensonges ; nos protestations ne furent pas insérées dans les journaux, par l'ordre de Napoléon, tant il lui importait de faire croire à un péril social !

Edme COUROT.

